

AUTORISATION DU BOURGMESTRE

La Bourgmestre autorise le tir d'un feu d'artifice à Arquennes, Chaussée de Monstreux 21/7 en date du 18 avril 2020 avant 22h30.

Les riverains et les propriétaires des prairies attenantes devront être prévenus de l'organisation de cette manifestation au moins trois jours à l'avance.

Le spectacle réalisé devra être peu bruyant et les artifices ne devront pas dépasser la cime des arbres.

Fait à Seneffe, le **12 FEV. 2020**



La Bourgmestre,



B. POLL